

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2025**

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 17

Date d'envoi de la convocation : 03 avril 2025  
Date d'affichage : 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire**

**Présents :** Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

**Absents excusés :** Claude GAUZARGUES procuration à Olivier MANEIRO, Rémi DENJEAN

**Secrétaire de séance :** Laurie LAPOULE

**DÉLIBÉRATION N° 14-09042025 :**

**OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
- Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégations de pouvoirs à Michelle SAINTOUT, Maire,
- Considérant que Michelle SAINTOUT, Maire, est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du tableau des décisions prises depuis la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2025.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.**

**Le Maire,  
Michelle SAINTOUT**

**La secrétaire de séance,  
Laurie LAPOULE**



## ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 14-09042025

TABLEAU DES DÉCISIONS

Décision n°	Date décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
035/2025	25/03/2025	Signature d'une proposition avec EI FAUCHEY CÉCRIC	Exploitation des vignes de la collectivité (broyage, désherbage, fourniture de produit) pour 1,5 ha : - Broyage (prix unitaire HT : 200,00 € - Désherbage (prix unitaire HT : 130,00 €) : - Fourniture produit : Montant total :	300,00 HT 195,00 € HT 98,00 € HT 593,00 € HT - 711,60 € TTC
036/2025	25/03/2025	Signature d'une proposition avec la société INDUSTRIEM	Achat d'un sèche-linge pour le service laverie	1 345,35 € HT - 1 614,42 € TTC
037/2025	31/03/2025	Signature d'une proposition avec l'Association ZLM Productions	Chasse aux œufs du 19/04/2025 : Spectacle « Bulo et le Cirque de Mr Murduglu »	662,13 € HT - 700,00 € TTC
038/2025	31/03/2025	Attribution d'une subvention à l'Association ADELFA 33	Versement sous la forme d'une cotisation pour l'année 2025 selon le nombre d'habitants : - De 1001 à 3499 habitants :	200,00 €
039/2025	07/04/2025	Signature d'une proposition avec Anthony LAFOND	Salle des fêtes : Réparation sur descentes eaux pluviales à la salle	260,00 € HT - 312,00 € TTC
040/2025	07/04/2025	Signature d'une proposition avec Anthony LAFOND	Ateliers Municipaux : Renforcement toiture par la pose d'une couverture plomb entre les tuiles	390,00 € HT - 468,00 € TTC
041/2025	07/04/2025	Signature d'une proposition avec la société MCR	Remplacement du serveur de sauvegarde de la collectivité	1 310,00 € HT - 1 566,76 € TTC
042/2025	07/04/2025	Signature d'une proposition avec l'Association LET ME SING	Foire de la Chapelle des 13 et 14/09/2025 : Animations musicales le 13/09/2025 : - Animation Disco mobile : 300,00 € - Spectacle année 80 : 500,00 € Montant total :	800,00 € (non assujetti à la TVA)
043/2025	07/04/2025	Signature d'une proposition de contrat d'assurance avec la société SMACL ASSURANCES	Contrat d'assurance de la flotte mobile de la collectivité : - Acte d'engagement : Lot Véhicules à moteur et risques annexes - Durée du contrat : du 08/04/2025 au 31/12/2025 - Offre de base : cotisation annuelle : - Garantie optionnelle : Auto collaborateur : cotisation annuelle :	4 791,88 € HT - 5 850,98 € TTC 1 000,00 € HT - 1 232,48 € TTC